



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 4/2026
du Conseil communautaire
Séance du 9 février 2026**

Date d'envoi de la convocation = 3 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 54

Nombre de conseillers absents : 21

Nombre de votants : 67

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Jean-Yves CHAPELET, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, André LOPEZ, Stéphane MARCELLIN, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents/Procurations : Mourad ABADLI, Eric AJASSE (procuration à Nathalie LACOUSSE), Charlotte BARRERE (procuration à Jérôme CARMINATI), Mohamed BERKANE (procuration à Yves CAZORLA), Jacques BERTOLINI (procuration à Béatrice LOISON), Natacha BOFF (procuration à Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA), Pascale BORDES, Jennifer CHAPUIS-FAURE (procuration à Michel AGNEL), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Aurélie DELWARTE (procuration à Bernard NASS), Océane ESCLEYNE (procuration à Valère SEGAL), Nathalie FORGEROU (procuration à Guy AUBANEL), Robert GAUTIER, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Pierre MEURIN, Ali OUATIZERGA (procuration à Philippe BERTHOMIEU), Justine ROUQUAIROL (procuration à Christine MUCCIO), Laurence SALINAS-MARTINEZ (procuration à Maxime COUSTON), Maria SEUBE, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

OBJET : Budget primitif 2026 du Budget Principal

Suite à la reprise anticipée et à l'affectation provisoire des résultats 2025, le projet du budget primitif 2026, retracé suivant la nomenclature comptable M57, s'équilibre en fonctionnement à la somme de 58 702 418 €, et en investissement à la somme de 10 904 395,85 € tous mouvements confondus (réels et ordres) y compris les restes à réaliser.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1 - LES RECETTES :

Les recettes réelles de fonctionnement, évaluées à hauteur de 58 702 418 € comprennent les éléments ci-après :

Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 650 000 €

Ce montant correspond au résultat de fonctionnement cumulé provisoire suite à la reprise anticipée des résultats 2025.

Chapitre 013 - Atténuation de charges : 100 000 €

Ce poste correspond essentiellement aux remboursements (notamment émanant de la Sécurité Sociale) intervenant sur les charges salariales.

Chapitre 70 - produit d'exploitation : 8 552 571 €

Il s'agit des produits du domaine et des services. Ce chapitre intègre majoritairement les redevances pour les compétences Multi-Accueil, Centres de Loisirs et Conservatoire musical (2 372 000 €), les refacturations de personnels aux budgets annexes (Eau et Assainissement, Transports, Aire d'Accueil des Gens du Voyage, Gémapi et Redevance Incitative pour un total de 4 154 231 €), les refacturations des repas de la cuisine centrale (vers les communes et les services Multi-Accueil et Centres de Loisirs pour un total de

1 359 540 €), les refacturations des charges de personnel dans le cadre de la mutualisation des services avec la commune de Bagnols sur Cèze (500 000 €) et l'Office de Tourisme Provence Occitanie (156 000 €).

Chapitre 73 – Impôts et taxes et 731 – Fiscalité Locale : 31 449 709 €

Il s'agit des produits en lien avec la fiscalité directe en vigueur sur le territoire.

La revalorisation des valeurs locatives est estimée à 2 % sur le foncier bâti et non bâti. A ce titre, le produit de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est estimé à hauteur de 8 004 691,94 €, le produit de la taxe foncière à 3 415 118,10 €, le produit de la taxe sur le non bâti à 107 339,90 € et la taxe d'habitation additionnelle à 1 080 339,72 €.

Les autres produits fiscaux :

La fraction de TVA au titre de la compensation de la perte de Taxe d'Habitation :
12 160 454 € ;

La fraction de TVA pour la perte de la CVAE : 3 604 344 €

Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : 1 129 163 € ;

Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : 665 893 € ;

Le FPIC : 700 000 €

La taxe de séjour, appliquée à l'ensemble du territoire, est estimée à hauteur de 505 000 €

75 000 € de produits complémentaires ont également été estimés au titre des rôles supplémentaires.

2 365 € pour les Attributions de Compensation (AC) versées par les communes dans le cadre des transferts de compétence

Chapitre 74 - Dotations et participations : 16 305 138 €

Ces recettes concernent principalement des dotations et subventions provenant des partenaires extérieures (Etat, Région, Département, CAF, etc) dont les principales sont les suivantes :

La Dotation Globale de Fonctionnement est estimée pour l'exercice 2026 à hauteur de 5 001 238 €, dont 3 248 193 € au titre de la dotation de compensation et 1 753 045 € au titre de la dotation d'intercommunalité.

La compensation de l'Etat au titre des exonérations (CFE, CVAE, TH et TF) est estimée à hauteur de 5 009 000 €.

Les participations de la CAF et du Département pour les diverses compétences de l'Agglomération notamment les Multi-Accueils, Accueils de Loisirs Sans Hébergement et conservatoire sont appréciées à hauteur de 5 480 500 €.

Les subventions de l'Etat au titre de diverses actions (politique de la ville , la politique santé, l'accès au droit et l'habitat) s'élèvent à hauteur de 473 700 €, et celles de la Région Occitanie (notamment en lien avec la charte forestière et le schéma hydraulique) s'élève à hauteur de 230 700 €.

Le FCTVA en fonctionnement est estimé à 40 000 €.

Les autres recettes de fonctionnement : 365 000 €

Il s'agit essentiellement du chapitre 75 - autres produits de gestion courante correspondant à diverses indemnisations des assurances (suite vandalisme, dépollution de bassin d'orage suite à incendie sur la zone de Tesan, encaissement de capital décès).

Enfin, **les recettes d'ordre en fonctionnement sont proposées à hauteur de 1 280 000 €** au BP 2026 au titre des reprises de subventions d'investissement reçues et de la

2 - LES DEPENSES :

Les dépenses de fonctionnement du budget primitif 2026 sont estimées à hauteur de 58 702 418 €, et comprennent les éléments ci-après :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 6 899 983 €

Les principales dépenses concernent principalement les fluides pour 444 000 €, l'alimentation dont principalement l'achat de denrées pour la cuisine centrale à hauteur de 1 703 433 €, les achats et contrats de prestations de services à hauteur de 897 250 €, les achats de matières et de fournitures pour 376 306 €, la maintenance, les réparations et entretiens (réseaux, terrains, bâtiments, voiries, véhicules) à hauteur de 1 077 450 €. Les locations (mobilière et immobilière) ainsi que les charges locatives sont estimées à hauteur de 401 740 €, l'assurance pour 135 000 €, les études pour 415 000 €, dont 304 000 € d'étude en lien avec le schéma hydraulique et la réalisation de l'atlas de la biodiversité, les abonnements, les formations et frais de colloques à hauteur de 192 194 €, les honoraires et les frais d'acte pour 237 710 €, les éléments en lien avec les publications et les relations publiques pour 293 400 €, transport de biens et transport collectifs pour 108 950 €, les déplacements missions et réceptions pour 35 500 €, frais de télécommunication et d'affranchissement pour 127 250 €, les cotisations diverses pour 230 840 €, et les remboursements de frais suite aux mises à disposition des locaux par les communes pour 106 160 €.

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés : 24 238 000 €

Ce chapitre, à fort enjeu pour l'équilibre budgétaire de la collectivité, représente 43,13 % des dépenses réelles de fonctionnement. La progression de ces dépenses repose uniquement sur le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et la revalorisation de 3 points de notre cotisation à la CNRACL.

Chapitre 014 - Les atténuations de produits : 22 500 100 €

Ce chapitre est composé du FNGIR, des reversements conventionnels de fiscalité, également des Attributions de Compensation versées aux communes, suite aux différents transferts de compétence.

Chapitre 65 - Les autres charges de gestion courante : 2 283 335 €

Ce chapitre est principalement composé par :

Les indemnités des élus : 525 500 € ;

L'enveloppe des subventions aux associations qui est proposée à hauteur de 1 066 900 € ;

La subvention d'équilibre vers le budget annexe de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage pour un montant de 253 850 € ;

Le reversement au budget annexe Transports de la part des Attributions de Compensation liées au transfert de cette compétence pour un montant de 122 000 € ;

Enfin, la comptabilisation des dépenses informatique afin de moderniser les services pour 302 700 €

Chapitre 66 - Les charges financières : 231 000,00 €

Le chapitre 66 enregistre les charges rattachées à la gestion financière et à cet effet retrace les remboursements d'intérêts auprès des établissements bancaires.

Les autres chapitres : 50 000 €

67 – Charges exceptionnelles : 30 000 € ;

68 – Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement : 20 000 €.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à **2 500 000 €** (chapitre 042 contrepartie du chapitre 040 en recettes d'investissement) :

SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - LES RECETTES :

Le financement de la section d'investissement est assuré par les ressources propres, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et le produit de l'emprunt.

Les recettes d'investissement proposées au budget 2026 atteignent 9 855 250,12 € (hors restes à réaliser) et se répartissent de la façon suivante :

Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 1 499 276,46 € à la suite de la reprise anticipée des résultats 2025.

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves : 800 000 € correspondant au fond de Compensation de la TVA (FCTVA).

Chapitre 13 - Subventions d'investissement : 612 080 €

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 4 243 893,66 € au titre de l'emprunt d'équilibre.

Les recettes d'ordre 2026 en investissement s'élèvent à 2 700 000 € et correspondent aux éléments ci-après :

Chapitres 040 - Dotation aux amortissements : 2 500 000 €,

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales pour 200 000 €

A noter que, compte tenu de l'affectation provisoire des résultats 2025, les restes à réaliser 2025 en recettes d'investissement intégrés au sein du budget 2026 s'élèvent à hauteur de 1 049 145,73 € correspondant aux projets ci-après : L'aide de la CAF dans le cadre des travaux et de l'équipement du multi accueil Petit pas de Bagnols-sur-Cèze, l'aide de la CAF dans le cadre de l'équipement de plusieurs multi accueils, des subventions liées au PCAET, à la création des espaces VTT et en faveur de la renaturation.

2 - LES DEPENSES :

Les dépenses d'investissement 2026 proposées au budget atteignent 8 735 881 €
(hors restes à réaliser) et se répartissent de la façon suivante :

Composées des chapitres des immobilisations incorporelles, corporelles, en cours et des subventions d'équipement versées (chapitre 20, 21, 23 et 204), les **dépenses d'équipement affichent en 2026 un montant total à 6 430 881 €.**

-

Il convient de noter que le budget 2026 sera consacré aux projets d'investissement ci-après :

Des travaux de rénovation et d'agencement sur plusieurs bâtiments pour un montant total de 4 293 881 € :

Construction d'un conservatoire de musique à Pont Saint-Esprit pour 200 000 €,

La première phase de reconstruction de l'ASH Vigan Braquet à Bagnols-sur-Cèze pour 400 000 €,

La construction du multi accueil de Tavel pour 427 000 €,

Le mémorial Harkis pour 500 000 €,

Les acquisitions de terrains dans une optique de développement de zones d'activités pour 300 000 €,

Des études et travaux d'aménagement des sentiers de randonnées pour 359 600 €,

La réhabilitation des divers bâtiments de l'agglomération pour 1 050 000 €,

L'Aménagement/installations de différents réseaux (voirie, câblés, autres réseaux) pour 493 500 €,

Un programme d'acquisition de matériels (informatiques, roulant, etc) et mobiliers pour les services pour un montant de 566 781 €.

Des études à lancer ou à poursuivre pour un montant total de 525 000 € et concernent principalement :

L'étude d'un projet de création d'une SPV pour 200 000 €,

L'étude pour la réalisation de zones d'activités pour 160 000 €,

Etudes pour le musée intercommunal pour 100 000 €,

Etudes pour la construction d'une cuisine centrale pour 20 000 €

Etudes pour l'élaboration du Plan InterCommunal de Sauvegarde
€,

Etude de faisabilité pour la création d'un point de vente directe pour 10 000 €.

Et enfin, l'inscription des premières dépenses en lien avec la révision du SCoT pour 75 000 € et l'acquisition de logiciels et licences pour 8 000 €.

Des subventions d'équipements versées à hauteur de 1 529 000 € dont principalement 885 000 € de fond de concours bonifiés et 375 000 € de subvention d'équilibre au budget des Baux.

-

Les autres postes de dépenses réelles sont constitués par le **chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 725 000 €** relatif au remboursement du capital de la dette, et le chapitre 27 - Autres immobilisations financières pour 100 000 € au titre d'une participation de l'agglomération à la création d'une entreprise de photovoltaïque.

Le dernier poste de dépenses correspond aux opérations d'ordre 2026 qui s'élèvent à 1 480 000 €, et comprennent les éléments ci-après :

Chapitres 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections pour 1 280 000 € (contrepartie au chapitre 042 en recettes de fonctionnement) correspondant à la reprise des subventions d'investissement reçues et à la neutralisation des amortissements des subventions versées.

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales pour 200 000 € (contrepartie au chapitre 040 en recettes d'investissement).

A noter que, compte tenu de l'affectation provisoire des résultats 2025, les restes à réaliser 2025 en dépenses d'investissement intégrés au sein du budget 2026 s'élèvent à hauteur de 2 168 514,85 € et correspondent aux éléments ci-après :

Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) pour 258 460,41 €,

Les subventions d'équipement versées (chapitre 204) pour 434 923,15 €,

Les immobilisations corporelles (chapitre 21) pour 1 170 221,37 €,

Les immobilisations en cours (chapitre 23) pour 304 909,92 €,

L'ensemble des propositions présentées est retrace dans la maquette annexée.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29 et L2312-2,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,

Vu la délibération relative à la reprise anticipée et à l'affectation provisoire des résultats 2025,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du

26 janvier 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

(2 abstentions : A. DELWARTE par procuration, B. NASS)

D'adopter, suite à la reprise anticipée et à l'affectation provisoire des résultats 2025, le projet du Budget Primitif 2026, retracé suivant la nomenclature comptable M57, qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de 58 702 418 €, et en investissement à la somme de 10 904 395,85 € tous mouvements confondus (réels et ordres) y compris les restes à réaliser ;

D'adopter la subvention d'équipement du Budget Principal à verser au Budget Annexe Gestion des baux pour 375 000 € au titre de l'année 2026. Conformément à l'article R.2321-1 du CGCT, cette subvention est à enregistrer en investissement dès lors qu'elle répond à la définition d'une subvention d'équipement versée et vient financer une immobilisation identifiée ;

D'adopter la subvention d'équilibre du Budget Principal à verser au Budget Annexe Aire d'accueil des gens du voyage à hauteur de 253 850 € au titre de l'année 2026.

D'autoriser Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles. A noter que les dépenses de personnel (chapitre 012) sont intégrées dans le calcul du plafond maximum de virement de crédits de la section de fonctionnement. Cependant, le chapitre 012 ne peut pas être abondé ou diminué par le biais du virement de crédits ;

D'autoriser Monsieur le Président, à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du présent budget ;

D'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce à intervenir.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 9 février 2026.

Le Président

Jean Christian REY

